



SILLONS SOLIDAIRES

PETIT JOURNAL DE LIAISON DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU GARD

Edito - NOUVEAU CYCLE

En ce début d'année 2025, dans le Gard comme dans tous les autres départements, le monde agricole français a renouvelé ses représentants au cours des Élections des Chambres d'Agriculture. Nous y avons mis toute notre énergie pendant plusieurs mois, pour faire reconnaître notre projet d'agriculture paysanne et partager notre vision du monde paysan et nos solutions pour sortir de la crise. Au final, le résultat conforte notre position, avec pour le Gard 19,56% et au niveau national 20,35% des voix. Dans notre département, malgré la perte de 2300 paysans en 6 ans, nous récoltons quasiment le même nombre de voix, ce qui en soi est une performance.

Le changement majeur de cette élection est le recul de la FNSEA, qui passe en dessous des 50%. Alliée aux JA, elle reste certes le premier syndicat national, elle continue à contrôler la grande majorité du monde agricole français, mais elle n'est plus majoritaire et sa suprématie s'effrite. Malheureusement, cela se fait au profit de la Coordination Rurale (CR). Dans une situation de crise où de nombreux paysans se trouvent dans des situations désespérées, son propos réducteur a trouvé un large écho. Ce discours qui occulte les mécanismes de structuration des prix, les dysfonctionnements des filières, et qui désigne des ennemis des agriculteurs (l'Europe, l'OFB et la Bio), a permis à ce syndicat d'extrême droite, raciste et identitaire de gagner 14 chambres d'agriculture. Nombre de ceux qui ont voté pour la CR nous ont confié que c'est parce " qu'il gueule le plus fort à la télé ". Autrement dit, un vote pour un syndicat qui comme le Rassemblement National, surfe sur le courant réactionnaire qui balaye nos sociétés occidentales.

TABLE DES MATIÈRES

Elections Chambre d'Agriculture.....	p.2-3
Assemblée générale 2025.....	p.4
8 mars : voix des paysannes.....	p.5
Mobilisation PV au sol.....	p.6-7
L'Atelier paysan.....	p.8-9
LOA.....	p.10
Comment s'impliquer.....	p.11
Bulletin d'adhésion.....	p.11



Au-delà du résultat, cette campagne nous a montré que malgré notre implantation et notre visibilité, nous avons du mal à être entendu et compris par les paysans à bout économiquement et pour qui le métier perd chaque jour un peu plus de son sens. C'est là à mon sens le défi pour notre syndicat pour les 6 années à venir. **Nous sommes force de proposition, nous sommes force de contestation face au monde néo-libéral qui nous broie, à nous maintenant de devenir collectivement force de conviction.** L'exemple de l'abattoir d'Alès nous montre encore une fois que si on laisse faire la FNSEA et les élus, on va droit à la catastrophe. Alors continuons notre travail, en regardant ce qu'ont réussi nos voisins ardéchois.

Didier Marion, paysan à Cruviers-Lascours

ELECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

TÉMOIGNAGE DE PAYSANNE CONFÉDÉRÉE EN CAMPAGNE

Depuis mon inscription sur la liste des candidats pour la Conf', au début du mois de novembre, jusqu'à la fin de la période officielle de campagne le 31 janvier, les semaines ont été ponctuées de rendez-vous syndicaux et de mobilisations, à la rencontre des paysans de nos territoires.

D'un point de vue personnel, l'expérience a été d'une grande richesse : je me suis rapidement penchée sur les thématiques phares de la campagne, celles à notre échelon local et celles recensées au niveau national, pour «rattraper» mes lacunes sur les problématiques agricoles, nos revendications et les positions de nos concurrents, à renfort de visionnage de webinaires sur la PAC de demain, d'épluchage de fiches ressources sur la viticulture d'avenir ou sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation, de décryptage de décrets sur la réglementation de l'agrivoltaïsme, etc. J'ai aussi fait mes 1ers pas à la Chambre avec nos élus sur leur fin de mandat, pour commencer à apprivoiser les sessions Chambre et leur bestiaire !

Ensuite la mise en pratique et les discussions plus ou moins débattues avec les collègues voisins sur le terrain. Le phoning était une première expérience également, et au risque de passer pour une propagatrice au téléphone, très souvent les échanges étaient intéressants et cordiaux, bien plus motivés par le souci d'informer les collègues que celui de les convaincre.

Sur le plan collectif la campagne a certainement soudé l'équipe départementale. A voir l'investissement de chacun.e, qu'il.elle soit présent.e sur la liste ou non, autorisé.e à voter ou non (à quand le droit de vote aux cotisants solidaires ?), on s'est tous embarqués d'un même élan dans l'émulation de la campagne face à nos concurrents, en parcourant le territoire d'apéros paysans en manifs contre la fermeture de l'abattoir d'Alès et contre la fuite en avant dans l'agrivoltaïsme et ses conséquences incurables sur les rendements agricoles, et toujours pour un revenu paysan digne. Pour ma part j'ai aussi créé des liens avec le réseau national notamment lors d'une journée d'échanges entre têtes de listes à la maison paysanne nationale à Bagnolet et resserré ceux déjà tissés avec les amapiens qui consomment quotidiennement mes légumes lors de plusieurs sessions nocturnes de collage d'affiches pour visibiliser la Conf sur l'espace public.

Apéro paysan à Blauzac
19 novembre



Mobilisation abattoir à Alès
17 décembre



Apéro paysan à Tavel
7 janvier



Mobilisation agrivoltaïsme
à Vézénobres
16 janvier



L'aventure a pris fin le 6 février lors de la journée de dépouillement à la Chambre, suivie immédiatement de la proclamation des résultats. Une journée particulièrement mitigée entre stress, inquiétude, espoir, impatience et déception puis finalement on a relativisé tous ensemble le soir même au Centaure de Vézénobres en se disant qu'on aura tout donné pour que le pluralisme syndical demeure. On aura au moins préservé nos 2 sièges face à des concurrents avides de pouvoir qui ne doivent leur victoire qu'à la lassitude et à la désillusion générale, conséquences de leur impérialisme soporifique. Finalement les bons points sur cette campagne sont qu'elle a été hivernale, donc on n'a pas mis en péril nos saisons !! (de mon point de vue de maraîchère !) et qu'on n'a pas pris la Chambre cette fois-ci, alors on va tout faire pour y arriver dans 6 ans !

Mathilde Bertier, paysanne à Saint-Dionisy

CLAP DE FIN !

L'effusion post-élections redescend petit à petit et voilà l'heure du bilan de cette campagne.

En ce qui me concerne, c'est en septembre 2023 qu'aura commencé ce petit marathon.

Comme je vous l'ai raconté dans les Newsletter spéciales élections, de septembre 2024 à janvier 2025, la Conf' Nationale avait mis un place en amont un très gros travail de défrichage.

Des réunions avec des représentants et représentantes de chaque départements, des ateliers de réflexion, des prises de décisions à 60 personnes sur quoi faire de l'argent de la campagne, bref ça aura été un joyeux capharnaüm.

J'ai essayé de ramener au département ce qui me semblait pertinent, et ce qui semblait pouvoir s'appliquer à notre contexte gardois, où la viticulture majoritaire est en crise, où la Conf' peine à être présente dans tous les cantons et où pourtant nous étions jusqu'ici le 2ème syndicat du département.

Et ça a été une campagne compliquée, comme presque partout, marquée par la difficulté à faire relayer nos actions et nos propositions dans ce contexte global de montée du fascisme et de leurs alliés. Combien d'entre nous ont écouté d'autres paysan-nes nous dire qu'ils et elles avaient besoin de tout ce qu'on propose, tout en expliquant qu'ils allaient voter à la CR ou à la Fédé ? Alors l'heure est maintenant à réfléchir à comment être plus percutant-es et plus accessibles. Car nos idées convainquent et fonctionnent, ça nous en avons la preuve tous les jours.

On a organisé de nombreux apéros paysans, en allant sur des territoires où nous sommes d'habitude peu présents et présentes, et nous avons pu nous retrouver, nous rencontrer, pour encore mieux apprendre à connaître nos aspirations, nos besoins et nos luttes locales.

Pour moi, ces moments d'échanges sincères et constructifs ont donné toute sa saveur à cette

campagne ! Je me suis sentie enrichie de toutes ces réalités que je ne vis pas forcément et de toutes les envies (et frustrations !) exprimées. Et c'est ce que nous allons tâcher de prolonger comme dynamique avec le Comité Départemental, car ces temps là ne devraient pas être réservés aux moments de campagne mais être une constante pour la vie du syndicat.

La dernière journée clé de cette campagne, que d'ailleurs j'appréhendais, a été le dépouillement le 6 février. Je l'appréhendais parce que passer 12h dans une salle bondée de la Chambre d'Agriculture, entourée des fanfarons de la Fédé, des JA et de la CR, j'en avais eu l'avant-goût en participant aux réunions du Comité d'Organisation des Opérations Électorales et j'avais pas très envie de jouer les prolongations.

Et pourtant, je peux dire que c'était une belle journée et une belle conclusion, car nous étions une quinzaine de la Conf' à être présent-es et à se relayer tout du long, à se soutenir et à réussir à se faire rire malgré les pronostics moyens qu'on voyait apparaître au fil des dépouillements.

La journée s'est terminée au Centaure, à Vézénobres, où le Comité Départemental vous avait invité à venir fêter les résultats des élections.

La suite a commencé à s'écrire pendant l'AG, le 14 février, au cours de laquelle nous vous avons proposé de réfléchir avec nous aux orientations politiques du syndicat pour les 6 prochaines années. Nous continuons ce travail tous les mois à la réunion du Comité Départemental (venez ! c'est ouvert à tous et toutes!) et au quotidien dans nos différentes missions pour le syndicat et sur nos fermes.

Je suis ravie de m'être engagée dans cette campagne et ravie de pouvoir passer un peu à autre chose maintenant aussi ! Merci !

Agathe Lévêque, paysanne à Sagriès



Conférence de presse à Vallérargues
14 janvier



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

L'Assemblée générale qui s'est déroulée le vendredi 14 février après-midi à Sommières a rassemblé une trentaine de paysan.nes dans une ambiance de travail conviviale. Après une présentation des rapports financier, d'activités et l'élection des membres du Comité départemental (CD), cinq groupes de travail ont tourné sur cinq thèmes pour mettre en évidence les problématiques rencontrées et des pistes de travail/d'actions pour l'année à venir.



A l'occasion de cette demie-journée de travail, quatre thèmes (élevage, viticulture, circuits de commercialisation, foncier) et un thème libre ont été abordés. Pour chacun, l'idée était de recenser les problématiques auxquelles les paysan.ne.s sont confronté.e.s, les propositions que la Conf peut porter pour y répondre, et les interlocuteur.ice.s cibles. Ici nous reprendrons succinctement les propositions.

Pour l'élevage : une **cagnotte participative** à l'attention de la société civile va être mise en place pour permettre à la Conf du Gard d'acheter une part de la société de gestion de l'abattoir d'Alès et ainsi avoir voix au chapitre. Par ailleurs, continuer le travail de plaidoyer réalisé pour des **contrôles adaptés à la taille et à la réalité des fermes**. Participer à la **mise en réseau des producteur.ice.s d'alimentation de bétails avec les éleveur.euse.s**.



Pour la viticulture : porter la **diversification**, monter une **commission viticole** et **conditionner l'irrigation à un cahier des charges**.

Pour les circuits de commercialisation : veiller au **respect de la loi EGALIM** et créer une **plateforme numérique qui recense les producteur.ice.s** et produits du réseau Conf.

Pour le foncier : participer aux **comités petites régions** organisées par la Safer, aller **se renseigner auprès des mairies pour savoir comment sont gérées leurs terres** (procédure de bien vacant), **accompagner à l'installation**,

mener une **campagne d'affichage de communication**, militer pour qu'il y ait des **zones agricoles avec autorisation de l'habitat léger**.



Enfin, le thème libre a permis d'aborder la **question des statuts** (il n'existe pas de statut intermédiaire accompagnant les installants), **l'accès aux aides PAC** (difficulté pour remplir les dossiers, aides pas adaptées aux petites structures), la **difficulté de négocier les marges** avec certains points de vente en circuit court.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Composé d'une dizaine de paysan.ne.s, c'est l'instance interne à la Conf du Gard qui porte les orientations du syndicat décidées en Assemblée générale. Cette année il se compose de :

- **Didier Marion**, éleveur de volailles et producteur d'olives à Cruviers-Lascours, co-porte-parole (06 18 72 41 21) ;
- **Mathilde Bertier**, maraîchère à Saint-Dionisy, co-porte-parole (07 81 66 71 85) ;
- **Simon Le Berre**, vigneron à Martignargues, co-porte-parole (06 49 35 01 69) ;
- **Agathe Lévêque**, productrice de plantes aromatiques et médicinales et de cosmétique à Sagriès, secrétaire ;
- **Rémi Balmassière**, maraîcher à Montaren et Saint Médiars, secrétaire adjoint ;
- **Marie-Hélène Fayolle**, apicultrice à Thoiras, trésorière ;
- **David Desvernes**, maraîcher à Beauvoisin ;
- **Tom Rampazzi**, éleveur de vaches allaitantes à Massillargues-Attuech.

8 MARS - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES ET GRÈVE FÉMINISTE

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la Confédération paysanne du Gard était présente dans les déambulations de Nîmes et Ganges. A Nîmes, c'est Agathe qui a porté la voix des paysannes !



En France, les femmes paysannes ont toujours été engagées dans la lutte sociale et la lutte pour leurs droits. Dès 1962, elles se rassemblaient par milliers sur tout le territoire pour que leur travail sur les fermes de leurs maris soit reconnu. Et pourtant, ce n'est que plus de 30 ans plus tard, en 1999, qu'elles obtiendront la possibilité d'un statut social égalitaire. Et il leur faudra encore attendre 2005 pour qu'elles n'aient plus besoin de l'autorisation de leurs maris pour avoir accès à ce statut ! Depuis, ce sont tous les autres droits sociaux des femmes paysannes qui sont à la traîne. Ce n'est qu'en 2008 que les femmes paysannes ont obtenu le droit à un congé maternité équivalent à celui des autres femmes de la société civile. Pourtant, en 2022, 26 % des cheffes d'exploitations étaient des femmes et nous représentons 1/3 des installations agricoles. « On attend pas votre mari ? Et il est où le patron ? C'est pas un métier de bonne femme ! » sont autant de joyusetés que l'on entend toutes, tout le temps, sur nos fermes.

J'ai aussi une pensée particulière pour mes collègues, bergères, peut-être parmi les plus exposées d'entre nous. Isolées quand elles gardent leurs troupeaux, en alpages ou en estives, elle subissent de plein fouet les violences sexuelles et sexistes.

Dans le monde paysan comme partout ailleurs, le fascisme séduit et prend de l'ampleur. La Coordination Rurale, syndicat agricole d'extrême droite, torpille nos droits sociaux, souvent main dans la main avec la FNSEA, les JA et le gouvernement.

Depuis cette année, la Coordination Rurale est le deuxième syndicat agricole du département du Gard. Leur progression est massive.

Aujourd'hui, la Confédération Paysanne se bat au quotidien pour les droits sociaux des paysannes.



Chaque année, notre Commission Femme fait un travail syndical profond pour enrayer les pratiques discriminantes dans le monde agricole et combattre les violences sexistes et sexuelles qui y sévissent aussi.

La Confédération Paysanne, en temps que membre de la Via Campesina, travaille aussi constamment et en lien étroit avec les paysannes du monde entier qui subissent le sexisme et l'impérialisme, comme en Palestine et en Kanaky ces dernières années.

Longue vie à la lutte, longue vie au syndicalisme, longue vie aux paysannes !

Agathe Lévêque, paysanne à Sagriès

MOBILISATION DU 16 JANVIER À VÉZÉNOBRES



Le 16 janvier dernier, la Confédération paysanne du Gard s'est mobilisée suite à un projet de centrale agri-voltaïque sur les communes de Ners et Vézénobres. **Ce parc photovoltaïque, dont l'étude d'impact économique est passé en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) début janvier, concerne 9 hectares de terres agricoles et naturelles à cheval entre les deux communes et appartenant à un particulier. Sur cette surface, c'est environ 6 hectares recouverts de panneaux, le reste étant conservé pour des obligations de zone témoin.** Le propriétaire, fils d'un ancien viticulteur ayant bénéficié sur ces parcelles de primes à l'arrachage dans les années 90 et de subventions pour la mise en place d'arbres, a contacté une bergère voisine pour l'encourager à venir profiter des avantages du parc. **Effectivement, les centrales au sol classiques sont devenues particulièrement contrôlées, alors que les projets pseudo agricoles définis comme agri-voltaïques sont eux plébiscités.** Rien n'est précisé sur les obligations de temps de présence du troupeau pour justifier d'une réelle activité agricole et non un prétexte, ainsi que le gain agronomique des centrales. Dans la majeure partie des projets, le premier objectif est la rentabilité de la production d'énergie. La rémunération de cette production, qui n'est pas annexe mais bien principale, est alors redistribuée entre l'opérateur et le propriétaire foncier. Le paysan ayant servi de garantie et sans qui le projet serait illégal se retrouve à ramasser les miettes, avec pour argument que les intérêts techniques du parc sont déjà largement suffisants : clôtures, eau et ombrage.



Le but de cette mobilisation était de rassembler les différents acteurs gravitants autour de ce type de réalisations pour se poser des questions sur la pertinence à long terme et les solutions alternatives à apporter. La Confédération paysanne a tout de suite reçu un important soutien d'associations et collectifs locaux tels que le NFP Vallées des Gardons, St Hilaire Durable, Les Soulèvement de la Terre, présents lors de cette journée qui a commencé par un moment convivial le midi autour d'un agneau à la broche. Ce temps était dédié aux échanges entre paysans et éleveurs afin de comprendre les réelles difficultés auxquelles ils sont confrontés et les solutions que le photovoltaïque apporte en partie. S'en est suivie une réunion publique devant la Maison de la Figue de Vézénobres pour alerter sur l'impact paysager et touristique que peut également avoir ce projet. Nous remercions tout particulièrement Stéphane Galais, secrétaire national de la Confédération paysanne, venu d'Ille-et-Vilaine pour intervenir sur les problématiques d'élevage en France.

Nous sommes déçus de constater que, malgré une invitation cordiale, les Maires de Ners et Vézénobres ainsi que les élus en charge de l'agriculture d'Alès agglomération, n'ont pas dénié être présents. L'énergéticien à l'origine de la demande de permis, Urbasolar, a également estimé qu'il n'était pas nécessaire de se justifier d'un projet cohérent pour le territoire. Cette impossibilité d'échange et de dialogue nous amène dans une impasse démocratique et sociale.

A la veille des élections, cette manifestation vue par d'autres agriculteurs peu informés a été perçue comme *"de toute façon à la Conf, vous êtes contre tout"*. C'est faux ! **Nous demandons simplement plus de transparence et une gestion collective de projets impactant l'ensemble de la population.** Notre envie est de se saisir des problématiques de façon collégiale et non d'être simple spectateur, et de subir des répercussions, parfois immédiates. Nous consommons tous de l'électricité. Nous sommes tous concernés par les origines de la viande de nos assiettes. Nous vivons dans le monde qui va subir les pertes immenses de biodiversité suite à ces projets.

L'argument du Maire de Vézénobres de dire *"de toute façon, au final, ce n'est pas moi qui décide, c'est le Préfet"* n'est pas recevable. **Sous prétexte de ne pas avoir l'entière responsabilité de la prise de décision, un élu ne serait pas redevable des conséquences sur sa population ?** Le réflexe argumentaire du bobo paysan de la Conf, écolo gaucho, qui s'oppose systématiquement à toute modernisation n'est plus recevable. On vient encore une fois de l'essayer avec l'annulation au tribunal de l'A69. Il faut bien comprendre que cela devient une stratégie des gros groupes et des lobbyistes de multiplier les demandes avec exagération. **Urbasolar se mobilise aujourd'hui sur une quarantaine de dossiers dans le département du Gard.** Le but étant que les services de l'État, au bout du 15 permis refusés, se disent *"aller, faut bien qu'on en laisse passer un"*.



Photo-montage sur la parcelle de 33 176 m² à Vézénobres, à côté de la Maison Familiale Rurale, qui est destinée à accueillir des panneaux photovoltaïques

Afin d'inverser cette image de grincheux traditionaliste, la Confédération paysanne du Gard s'engage à être force de propositions et à tenir un discours positif. Nous sommes pour la transition énergétique et la mise en place de surfaces photovoltaïques. Nous sommes pour une réflexion sur la sobriété électrique et la nécessité du développement des véhicules électriques, de l'intelligence artificielle et de l'indépendance numérique. Nous sommes prêts à travailler de concert avec la DDTM et la Chambre d'Agriculture pour trouver les surfaces et les lieux les plus adaptés, en privilégiant les terres déjà artificialisées. Nous souhaitons continuer à travailler sur les retours d'expériences des tests agri-voltaïque pour avoir la certitude de l'intérêt technique pour le paysan. Je reprends la dernière citation sur le sujet de Magali Saumade, fraîchement réélue à la tête de la Chambre d'Agriculture du Gard *"// ne faut pas passer à côté de l'opportunité de l'agri-voltaïsme"*. **Nous pourrions être d'accord, mais tout dépend de la forme. Si cela entraîne davantage de spéculation foncière, et des terres agricoles accaparées par des sociétés d'investissement, amenant les paysans à être encore une fois dépendants et au service de l'industrie agro-boursière, non merci !**

Concrètement, la suite de la mobilisation se transforme en une volonté de dupliquer ce qui a été réalisé dans l'Uzège, par la création d'une foncière sur le bassin Alésien. Ce stockage de terres agricoles porté en collectif permettrait d'éviter la spéculation énergétique, et de, pourquoi pas, permettre des propositions de parcelles pouvant recevoir des panneaux, dont la rente servirait à installer des Paysans !

Simon Le Berre, paysan à Martignargues

L'Atelier Paysan, pour une souveraineté technique...

L'Atelier paysan est né de l'idée aussi simple qu'indispensable de colporter des savoir-faire précieux en agriculture : la capacité à entretenir, adapter et même construire son propre matériel, en fonction de son système de production. Une petite révolution au plan agronomique puisque cela revient à adapter ses équipements à ses besoins techniques, au lieu d'adapter ses pratiques au matériel disponible dans le commerce. Et une petite révolution au plan économique, aussi, puisque s'équiper en auto-construction revient bien moins cher et que cela permet, surtout, de gagner en autonomie par rapport aux géants de l'agrofourniture. Les coûts de mécanisation représentent aujourd'hui 25 % des charges d'exploitation et ils ont augmenté de façon constante ces dernières décennies : mêmes rapportés à l'hectare, ces coûts ont bondi de 30 % depuis la fin des années 1980. Autrement dit, la course aux économies d'échelle s'est faite au détriment d'une chose : l'activité humaine, qui ne cesse de se réduire dans l'agriculture, entraînant une désertification des campagnes. Une ferme doit sans cesse investir – donc s'endetter – pour grossir et engloutir les voisins... ou disparaître. Les disparités de revenu se creusent au sein de ce qu'il reste de la profession agricole, où quelques « premiers de cordée » vivent confortablement d'un système agricole qui pénalise tous les autres.

Un pied dans son hall de formation à la soudure et un pied dans les fermes, l'Atelier Paysan a pu constater l'aberration à laquelle ont mené quelques décennies de politiques publiques cherchant à augmenter sans cesse la production par unité de main d'œuvre, standardisée et dévalorisée, dans une logique similaire à une industrie.



Images extraites du Catalogue général des ressources en technologies paysannes de l'Atelier paysan

...au service des paysannes et paysans...

L'Atelier Paysan se destine donc à accompagner les paysans et paysannes vers la réappropriation des savoirs faire autour de leurs outils et bâtis. Cet accompagnement commence dès l'étape de conception, grâce à une démarche de recherche et développement ascendante et collective : partir des besoins et des innovations existantes pour proposer des solutions techniques nouvelles. Ces solutions techniques prennent alors la forme d'outils prototypés et mis en plans en diffusion libre, sur notre site internet. Depuis sa création en 2009, 1 200 innovations techniques paysannes ont été recensées et 120 outils mis en plan dans les filières maraîchères, viticoles, arboricoles et grandes cultures/meunerie.



Images extraites du Catalogue général des ressources en technologies paysannes de l'Atelier paysan

Ces outils peuvent être construits dans le cadre de formations ou, dans le cas de fermes ou de collectifs plus autonomes, en acquérant un kit prêt à souder. Vous l'avez donc compris, l'autre grande activité de l'Atelier Paysan : la formation aux technologies paysannes. Ces formations portent sur le travail du métal et la construction bois mais aussi sur la mécanique tracteur, la réparation de petit matériel, l'électricité à la ferme... Elles sont accessibles sans condition de niveau, aux paysans et paysannes souhaitant s'initier ou se perfectionner dans leur autonomie technique autour de la machine agricole, et/ou construire un outil pour leur activité. En plus du calendrier annuel de formations (octobre – avril), il est possible d'organiser des formations « à la demande » et au plus près de vos fermes.

...partout en France.

En 2023, l'Atelier Paysan a initié une démarche d'essaimage, qui consistait à identifier des territoires et accompagner des collectifs à se structurer autour de l'autoconstruction et de l'entraide technique. Cette ambition est née de la volonté – nécessaire – d'une diffusion plus large que celle portée par les équipes salariées et sociétaires de l'Atelier Paysan. Les collectifs accompagnés (les essais) sont des groupes locaux indépendants, qui s'engagent à l'échelle de leur territoire à mettre en place des activités pour diffuser tout ou partie technique de l'Atelier Paysan. Ces collectifs regroupent des paysans.nes, des artisan.es mais aussi d'autres acteurs du développement rural et agricole (Tiers-lieux, GRAB, collectivités locales...). Les activités des essais sont aussi diverses que les besoins et les dynamiques locales : formations, tournées de recensement des besoins et des innovations paysannes, rencontres d'entraide entre pairs, démonstration et des tests d'outils au champs, chantiers d'assemblage et de réparation, conceptions de nouvel outil, discussions politiques sur le machinisme... La liste ne saurait être exhaustive.

Une fois structurés sous forme juridique, les collectifs peuvent adhérer au réseau national des essais de l'Atelier Paysan, nommé « Soudons, Fermes ! », afin de mutualiser des forces, contribuer aux « communs de l'autoconstruction » et croiser les expériences territoriales.

Lors de la prochaine AG prévue au mois d'avril, le réseau comptera une quinzaine de structures adhérentes et prévoit d'en accueillir au moins six autres d'ici le premier trimestre 2026.

Dans le Gard, Elian Douet viticulteur formé par l'atelier paysan en tant que formateur externe, recense les agriculteurs intéressés pour créer un essaim dans le département.

Contact : 06 33 07 42 11

Pour plus d'informations : <https://www.latelierpaysan.org/>

LOA : LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE CONTRIBUE À LA SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

La Confédération paysanne a déposé une contribution spécifique auprès du Conseil constitutionnel suite à sa saisine sur la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. C'est parce que notre syndicat agricole est porteur de l'intérêt collectif de tous les paysan·nes que nous avons voulu alerter le Conseil constitutionnel sur les risques graves que font peser sur l'activité agricole plusieurs dispositions de cette loi. Le Conseil constitutionnel a jusqu'au 24 mars pour rendre sa décision.

• **La première atteinte est liée aux dispositions qui mettent en concurrence agriculture et environnement.** Pourtant, de la santé des sols et des cours d'eau dépend la capacité actuelle et future à produire une alimentation de qualité en France. En introduisant la notion floue et ambiguë « d'intérêt général majeur », les parlementaires n'ont pas pris la peine de préciser comment elle s'articulait avec les notions d'intérêt général, d'intérêt public majeur, d'intérêt national majeur ou d'intérêts fondamentaux de la nation. Est-ce à dire que l'agriculture et la pêche, désignées « d'intérêt général majeur », seraient exonérées du respect de la Charte de l'environnement, qui a pourtant valeur constitutionnelle ?

La notion de souveraineté alimentaire introduite dans la loi relève d'une approche purement productiviste, au détriment des incontournables volets alimentaires, économiques, sociaux et environnementaux consacrés par la Charte de l'environnement. Or, la notion de souveraineté alimentaire a déjà une définition juridique, au sein de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, contenant le lien intrinsèque avec la durabilité et l'accès à l'alimentation. La protection des ressources - eau, sols, haies, cours d'eau, pollinisateurs... - est donc indispensable pour maintenir notre capacité de production agricole sur le long terme et faire face aux défis du changement climatique.

• **Le second grief de notre contribution porte sur l'atteinte à l'égalité** devant la loi induite par les articles 31 et 44, qui aménagent des régimes de faveurs juridiques et judiciaires à l'agro-industrie.

En instaurant « une présomption de non-intentionnalité » visant à dépénaliser les atteintes aux espèces et aux espaces naturels protégés, l'article 31 va à l'encontre de l'intérêt des paysan·nes. La nature reste en effet le principal outil de travail des paysan·nes. Les dommages environnementaux causés par certains paysan·nes ont donc des conséquences négatives pour l'ensemble des professionnels.

L'article 44 crée un nouveau régime contentieux dérogatoire pour les méga-bassines et pour les installations classées pour la protection de l'environnement dites ICPE. Ces deux types d'ouvrages, outils manifestes de l'agro-industrie bénéficieraient ainsi d'un contrôle moins strict du juge. Soit une justice à deux vitesses pour les paysan·nes : certains seraient soumis au droit de l'environnement et à la répression de tout délit à son encontre quand les agro-industriels, qui ont davantage recours aux pesticides et aux engrais azotés polluant les sols et les eaux, bénéficieraient d'un régime judiciaire de faveur, plus rapide et plus laxiste.

Les paysan·nes ont tous besoin d'infrastructures fonctionnelles, de haies, de cours d'eau et de sols en bon état écologiques. Or, absoudre les professionnels non-respectueux de l'outil de travail collectif porterait préjudice à l'ensemble des paysan·nes ; sanctionner ceux qui ne respectent pas la nature, c'est préserver l'activité agricole du plus grand nombre.

Communiqué de presse
de la Confédération paysanne du 11/03/25

Comment s'impliquer à la Conf ?

- Vous pouvez assister/participer à une réunion mensuelle pour rencontrer les membres du Comité départemental : elles ont lieu le premier mardi de chaque mois à la Maison paysanne de Maruéjols-lès-Gardon.
- Vous pouvez vous impliquer dans une des nombreuses commissions thématiques du national : il en existe pour toutes les productions et c'est l'échelle à laquelle se dessinent les revendications de la Confédération paysanne ! Pour y participer il suffit d'être mandaté.e par le Comité départemental.
- Vous pouvez représenter la Conf du Gard dans les instances agricoles (Safer, CDPENAF, CRE, CDE, CDOA...) en binôme : c'est plus facile de comprendre ce qui se joue et ça dilue la responsabilité !
- Vous pouvez proposer votre ferme pour accueillir un apéro paysan, un salon à la ferme, une visite dans le cadre d'une ferme ouverte !
- Vous pouvez participer à la rédaction du Sillons solidaires, à la programmation de la fête, à la tenue du stand Conf sur un évènement !

La 5e Cuvée Conf est disponible à la vente dans nos locaux à Maruéjols-lès-Gardon !

Elle est par ailleurs disponible dans les magasins suivants :

- Biocoop La Fourmi et la Cigale (Saint-Hippolyte-du-Fort),
- Ilot paysan (Congénies),
- Alimentation Biologique (Sommières),
- Biocoop La vie au naturel (Le Vigan),
- Biocoop Marguerittes (Marguerittes),
- Biocoop Soleil levain (Alès).
- Biocoop Lunel (Lunel)
- L'Etoile Bio (Quissac)
- Malaïgue & Co (Uzès)
- Biocoop La Porte des Cébettes (Anduze)
- Biocoop la Vaunage (Saint Dionisy)
- Marché de Saint Quentin la Poterie

Tarif : 10€/bouteille

En buvant ce vin, vous soutenez et amplifiez l'action de la Confédération paysanne !

La Conf vit par et pour ses militant.es. Même si le travail sur sa ferme est très prenant, c'est en participant, selon ses possibilités, à l'activité de la Conf que l'engagement prend tous son sens !

BULLETIN D'ADHÉSION 2025



Nom (+ nom de naissance s'il y a lieu)

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

J'accepte de recevoir des emails de la Conf ? OUI NON

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres adhérent.e.s ? OUI NON

Activité principale.....

Activité secondaire.....

AB : ! Oui tout ! En partie ! En cours de réflexion ! Non

Transformation : ! Oui tout ! En partie ! En cours de réflexion ! Non

Commercialisation : ! Directe ! Circuit court ! Gros ou demi-gros

Statut agricole

Si vous êtes cotisant solidaire, vous devez être adhérent à Atexa.

Cotisation de base : 75 €

Couple/GAEC : 110 €

Autre montant (soutien ou petit budget) €

Votre demande sera étudiée en Comité départemental.

Abonnement à Campagnes solidaires, le mensuel de la Confédération paysanne : 30€.

(la Conf donne un coup de pouce financier pour les abonnements - prix effectif : 46€)

Vous souhaitez devenir correspondant Safer ?

Si oui, indiquez les communes que vous souhaitez suivre :

Besoin d'un reçu ?

Chèque à l'ordre de Confédération paysanne du Gard.

Ou par virement (en indiquant bien Adhésion + votre nom) : FR76 1350 6100 0006 3167 1900 117

BIC : AGRIFRPP835

A MARUÉJOLS LÈS GARDON, UN ESPACE RESSOURCE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE



Addearg : Association départementale pour l'emploi agricole et rural du Gard

- Accompagnement à l'installation (formation, dossier DJA)
- Accompagnement à la transmission-reprise
- Formations

Contact : addearg@wanadoo.fr / 07 49 48 61 72



Solidarité Paysans 30 et Solidarité Paysans Occitanie

- Accompagnement des paysan.ne.s en difficulté
- Accompagnement aux changements de pratiques agricoles
- Ateliers numériques

Contact : gard@solidaritepaysans.org / 07 81 55 41 42

OÙ NOUS TROUVER ?



Vous pouvez vous garer sur les emplacements signalés en vert :

- Rue des gardons
- Mnt des Airs
- Rue des Pins



Confédération paysanne
du Gard

Avril 2025

Confédération paysanne du Gard

6 bis rue des Gardons - 30350 Maruéjols-lès-Gardon

06 31 13 73 76 / conf30@orange.fr

gard.confederationpaysanne.fr